

Compte-rendu CGT commission cantine 21/3/2013

Réunion d'information portant sur :

- 1) Présentation du nouveau marché site Tolbiac : synthèse des offres et prestataire retenu
- 2) Conditions de mise en œuvre le 2/5/2013 : prestataire et nouvelles modalités de fonctionnement
- 3) Nouvelle politique de subvention des repas avec prise en compte des recommandations URSSAF et révision de la tranche 4

1) Présentation du nouveau marché site Tolbiac : synthèse des offres et prestataire retenu

31 entreprises ont répondu à l'appel d'offre lancé par la BnF. Seulement 4 candidatures étaient recevables dont MRS, Elior entreprises (Avenance), Sodexo et Eurest (Compass groupe France)

C'est la société Eurest qui a été retenue. La direction fait remarquer que les critères techniques ont été privilégiés par la BnF par rapport aux critères économiques.

Deux aspects positifs :

1. Eurest reprend la totalité du personnel Sodexo (soit 26 personnes) en conservant leur contrat et leur ancienneté. Par ailleurs leur politique sociale est largement supérieure à celle de Sodexo. Seuls les 3 encadrants partent.
2. Eurest respecte les approvisionnements à moins de 150 kms de Paris, travaille en étroite collaboration avec les maraîchers de la région parisienne, respecte le traitement des déchets (tri sélectif).

La prise en charge de la maintenance des gros équipements sera assurée par Eurest dans ce nouveau marché. Les délais d'intervention seront plus courts car la responsabilité incombera à Eurest. Toutefois, un suivi de maintenance devra être alimenté par le prestataire pour informer la BnF.

Le montant du marché s'élève à 4,28 millions d'euros minimum et 6,42 millions d'euros sur 4 ans.

2) Conditions de mise en œuvre le 2/5/2013 : prestataire et nouvelles modalités de fonctionnement

Samedi 27 avril à 15h : transfert de la monétique-informatique (clôture des comptes en présence des 2 prestataires et de la direction BnF). **Il est prévu la fermeture du restaurant du personnel les lundi 29 et mardi 30 avril (correspond au pont du 1^{er} mai)** afin que le nouveau prestataire puisse s'installer. Aucune alternative de restauration n'est proposée pour compenser cette fermeture. Une communication interne pour informer de la fermeture ainsi qu'une fiche explicative de présentation du nouveau marché seront réalisées début avril à l'attention des personnels.

Mise en place du plateau forfaitaire à compter du 2/5/2013.

3 types de plateau seront proposés :

1. Plateau traditionnel (entrée, plat, dessert, pain)
2. Plateau bio (entrée, plat, dessert, pain)
3. Plateau végétalien (entrée, 3 plat, dessert, pain)

Les composantes :

- pour les plateaux traditionnels et bio : 1 plat + 2 périphériques (1 entrée et 1 desserts) + 1 pain
- pour le plateau végétalien : 1 plat sans viande + 3 périphériques + 1 pain

→ Les boissons ne sont pas comptées comme périphérique, c'est à payer en plus du plateau.
→ Même si la personne ne prend qu'un plat, elle devra s'acquitter de la totalité du montant du forfait.

Horaires d'ouverture identiques à ceux de Sodexo actuellement :

Lundi au vendredi 11h30-15h00 et samedi 11h-14h00

Cafétéria du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00.

Pas de restaurant le dimanche. Toutefois, il est prévu l'installation d'un poste de distribution automatique de plateau en salle de restauration (BN – A1). Les personnels devront réserver et payer au plus tard le vendredi 14h00 via une interface sur l'intranet.

Cafétéria l'Ephémère : les distributeurs de boissons, plats, sandwiches changent de fournisseur et de gamme de produits.

3) Nouvelle politique de subvention des repas avec prise en compte des recommandations URSSAF et révision de la tranche 4

La mise en place de ce nouveau marché a été difficile, il fallait tenir compte :

Respecter le plancher légal URSSAF de 2.27 euros

Révision de la tranche BnF4 (indice 454 à 819) de manière plus juste

Intégration du plateau forfaitaire.

Sub1 : indice 000-391 prix du plateau / part salariale 2.27 euros

Sub2 : indice 392-509 prix du plateau / part salariale 3.42 euros

Sub3 : indice 510-659 prix du plateau / part salariale 4.12 euros

Sub4 : indice 660-819 prix du plateau / part salariale 5.32 euros

Sub5 : indice > 819 prix du plateau / part salariale 5.82 euros

Pour l'instant les autres sites ne sont pas impactés pour la mise en place du plateau forfaitaire. Seules les subventions seront ajustées sur Richelieu.